



*Mardi 11 février 2020*

## **Développement professionnel continu : le CNOM, le CMG, la FSM et la Conférence des doyens à l'écoute des médecins**

**Le Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM), le Collège de la médecine générale (CMG), la Fédération des spécialités médicales (FSM) et la Conférence des doyens des facultés de médecine lancent une enquête commune, auprès de l'ensemble des médecins, sur le Développement professionnel continu (DPC). Cette enquête aura pour objectif de dresser un état des lieux des actions de DPC réalisées par les praticiens au cours des trois dernières années.**

**Les résultats, qui seront dévoilés en juin dans le cadre du Congrès de l'Ordre des médecins, devront également permettre d'identifier les moyens de mieux accompagner les praticiens dans leur obligation légale et déontologique de DPC.**

Alors que le Code de déontologie médicale astreint tout médecin au devoir de s'informer des progrès de la médecine nécessaires à son activité, et que la législation en matière de DPC a récemment évolué (décret du 9 janvier 2019), le CNOM, le CMG, la FSM et la Conférence des doyens souhaitent interroger les médecins sur leurs pratiques, afin de mieux les informer et de les accompagner dans ces changements.

A ce jour, tout médecin inscrit à l'Ordre doit en effet justifier, sur une période de trois ans, de son engagement dans une démarche de DPC, à travers des actions de formation continue, d'analyse, d'évaluation et d'amélioration de ses pratiques, ou encore de gestion des risques.

Dans ce contexte, et face à l'enjeu du maintien et de l'actualisation des connaissances et des compétences, le CNOM, le CMG, la FSM et la Conférence des doyens entendent dresser un état des lieux des actions entreprises par les médecins au cours des trois dernières années. Cela leur permettra de mieux répondre aux interrogations des médecins, et de mieux les accompagner lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans la réalisation de leur obligation de DPC. Les résultats de cette enquête permettront également de connaître les actions de DPC plébiscitées par les médecins et de proposer une évolution des recommandations.